



# PROCÉDURES LOCALES

## Championnat Régional de Vol en Planeur Hauts de France 2023

**Catégorie Générale**  
**Classe Multiclasse**  
***Du 18/05 au 21/05/2023***  
***Du 27/05 au 29/05/2023***

### **ABBEVILLE**

Edition du <04/02/2023

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : <xx /xx/20xx>

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2022

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :  
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

*Remarque éditoriale à supprimer :*

- *Les conseils de rédaction sont écrits en bleu (à supprimer une fois traité)*
- *L'organisation doit remplacer les champs surlignés en jaune par la valeur retenue.*

# TABLE DES MATIERES

## 1. **Description de la compétition**

### 1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat Régional de Vol en Planeur Hauts de France 2023,
- Lieu : Abbeville
- Association organisatrice : Aéroclub Abbeville Buigny Baie de Somme, section vol en planeur
- 
- Altitude de référence de l'aérodrome : 67 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

### 2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 14/05/2023
- Entraînement (non officiel) : 15/05/2023
- Période d'inscription : à partir du 08 avril 2023
- Période d'inspection technique (pesée) : (le cas échéant) : xxx
- Premier briefing : 18/05/2023 à 09h30
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 18 au 21 et 27 au 29
- Remise des prix : 29/05/2023 à 19h00

### 3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

#### *Postes obligatoires :*

- Directeur de la compétition : Mathieu Caudrelier
- Choix des épreuves : Guillaume Fierain, Olivier Caudrelier, Mathieu Caudrelier
- Scoring : Pascal Sockeel, Sarah Lejeune, Sophie Gellé ,
- Secrétariat : Louis ADAMS

#### *Postes recommandés :*

- Président du Comité d'Organisation : Mathieu Caudrelier
- Sécurité des vols : Mathieu CAUDRELIER
- Météorologue : Julien GRADEL,, Xavier Lartisien
- Logistique : Olivier CAUDRELIER
- Contrôle Technique : Olivier Caudrelier
- Remorquage : François Duvollet
- Treuillage : Non
- Webmaster : Françoise Sockeel
- Responsable presse : Louis ADAMS

### 4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 0607230975
- E-mail : [info@planeur-abbeville.fr](mailto:info@planeur-abbeville.fr)
- Site web [info@planeur-abbeville.fr](http://info@planeur-abbeville.fr)

- Adresse postale : route de Boulogne 80132 Buigny Saint Maclou

## **2. Généralités**

### **1. Montant des droits d'inscription et remorqués**

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 120 € pour les pilotes.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 28 €.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100 €

### **2. Classes et types de planeurs admis**

Catégorie : générale

Classe : multiclasse (handicap NP4.1.D Classe Multiclasse)

Nombre maximal de planeurs admis sur la plate-forme : 30

### **3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé**

Le logiciel SeeYou (version 10.52ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2021 en vigueur le jour de la 1<sup>ère</sup> épreuve sera appliqué.

### **4. Enregistreurs de vol**

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Il est rappelé que la NP4.1 depuis l'édition 2020 modifie la liste des enregistreurs admis en secours pour un Championnat de France.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

### **5. Équipements supplémentaires requis**

Néant

### **6. Site Internet**

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est [https://www.soaringspot.com/en\\_gb/championnat-regional-hauts-de-france-2023-abbville-2023/](https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-hauts-de-france-2023-abbville-2023/) .

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

### **7. Base de points de virages**

Le fichier de référence (\*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

## 8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

- Le fichier espace aérien de référence (\*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).
- Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : (défini durant le briefing journalier)
- Liste des zones interdites : classes A, C, D, P,
- Liste des zones autorisées : classes E, F, G
- Liste des zones pouvant changer de statut (défini durant le briefing journalier)

## 9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé salle de Breifing Bessie Coleman,

## 10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe WhatsApp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

# 3. Procédures au sol

## 1. Présentation de l'aérodrome



## 2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

Gyrophare obligatoire sur tous les véhicule de piste  
Une présentation est faite par un diaporama.

## 3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

## 4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Les déballastages après le point de pesée sont autorisés.

## 5. Grille de décollage

Placement libre

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : 15 min avant le premier décollage prévu.

## 6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe *salle de briefing Bessie Coleman*.

N° de téléphone : 0607230975

WhatsApp PC Vache :

En cas de vache, le pilote peut :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- contacter le PC Vache par SMS ou WhatsApp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours][nb de points tournées][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

## 7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : info@planeur-abbeyville.fr
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

## 8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

# 4. ***Procédures en vol***

## 1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 122.650 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 120.060 MHz
- Fréquence détresse : 121,500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

📻 122.500 MHz

📻 122.650 MHz

📻 123.050 MHz

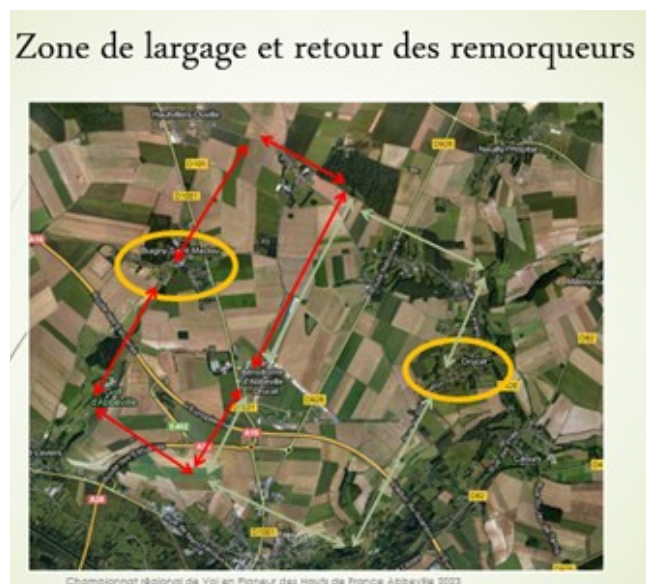
📻 129.715 MHz

📻 129.760 MHz

📻 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le 1<sup>er</sup> décollage.

## 2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome



Reporter au briefing quotidien ces informations

## 3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages

S'annoncer sur la fréquence 120.060, en sécurité

## 4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en cas de passage).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :  
« [n° de concours] *au cercle, directe ou tour de piste ou demande autorisation de passage* »

## 5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long ou un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

## 5. **Déroulement des épreuves**

### 1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

### 2. Zone des épreuves

*Le cas échéant, préciser si les épreuves se cantonneront dans une zone (exemple : limitation aux Alpes du Sud).*

### 3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

#### **Départ :**

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
  - Vitesse sol maximale : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
  - Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

#### **Arrivée :**

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
  - Altitude minimale : 350 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

### 4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

### 5. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

## 6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

## **6. *Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur***

Sans objet (*préférable*)